

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA SOCIETE NAUTIQUE DE NARBONNE

Dimanche 29 mars 2026

Le 29 mars 2026, les membres de l'association Société Nautique de Narbonne (SNN) dûment convoqués par le Président de la SNN, Monsieur René DEBOIS, se sont réunis dans la Salle Elie Sermet du Palais du Travail de Narbonne.

Une feuille d'émargement est établie, les membres présents signent en leur nom propre et par procuration lorsqu'ils en détiennent une.

L'AG est présidée par le Président de la SNN, Monsieur René DEBOIS, assistée par la Secrétaire Générale, Madame Sylvaine LESECQ SAINT SANS qui est également secrétaire de séance.

Le Président ouvre l'Assemblée Générale à 9H40 par un mot d'accueil dans lequel il remercie pour leur présence :

- M. Claude LEBESSOU, adjoint au Maire de la Ville de Narbonne
- M. Pierre POITEVIN, représentant du Comité de Voile de l'Aude (CDV11),

Il tient à excuser Mesdames Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie ; Hélène SANDRAGNE, Présidente du Conseil Départemental ; Messieurs Bertrand MALQUIER, Maire de Narbonne ; Pierre CARAYON, Président de la Ligue de Voile Occitanie et Vincent GHORIS, responsable du CDV11, ce dernier étant retenu sur l'épreuve de Championnat de Méditerranée Extrême Glisse qui se déroule ce même weekend à La Nautique.

La secrétaire de séance présente ensuite l'ordre du jour dont le déroulé est modifié comme suit :

- Approbation du Procès-Verbal de l'A.G 2024
- Rapport moral et d'activités (rapports des Commissions) en commençant par le rapport de l'Ecole de Voile présenté par son directeur, Benoit Bouche, qui doit également rejoindre le Championnat et les jeunes sportifs.
- Rapport financier exercice 2025 / Présentation du budget prévisionnel 2026
- Autorisation d'ester en justice
- Réponses aux questions reçues (Une seule question reçue concernant la diffusion préalable du bilan financier qui n'a pu être réalisée encore cette année)
- Prise de parole des invités
- Désignation des représentants du CLUPP
- Election des membres du Comité Directeur (2 postes à pourvoir)

La secrétaire de séance fait état de 78 présents et 16 « bons pour pouvoir », soit **94 votants**.

Elle propose d'adopter le **Procès-verbal de l'AG 2024**.

Il est procédé au vote à main levée. Le PV est adopté à l'unanimité

Le **Rapport moral et d'activités** est présenté par la Secrétaire Générale et joint au présent PV.

Il est précédé du rapport de présentation de **l'École de Voile** par Benoit BOUCHE, son responsable qui confirme la vitalité et le dynamisme de celle-ci, conforté par un chiffre d'affaires en hausse.

Le **Rapport financier** est présenté par Monsieur Thomas GIRAULT, directeur de mission associé du Cabinet AXIOME, cabinet comptable de la SNN depuis janvier 2025.

Le bilan confirme la bonne santé financière de l'Association, il est joint au présent PV.

Concernant le **budget prévisionnel 2026**, il est rappelé que le contrat de Concession de 50 ans qui nous lie aujourd'hui à la ville de Narbonne a été établi en 1978 et qu'il prendra donc fin en 2028.

Les objectifs et projets de l'association pour les 2 ans à venir seront donc concentrés sur la réalisation des travaux de dragage prévus par le contrat et sur la préparation du renouvellement de la Concession dont les modalités sont à l'étude par la Ville.

Le budget étant stable depuis plusieurs années du fait d'une gestion rigoureuse et du gel des investissements, le provisionnement des frais de dragage a pu être réalisé en fonction des devis et estimations en cours.

Il est donc proposé de conserver l'équilibre actuel, en maintenant les tarifs de 2025 (hors prestations de grutage et karcher qui ont légèrement augmenté)

Il est procédé au vote à main levée. Le Rapport financier, les tarifs et le budget prévisionnel sont adoptés à la majorité avec 1 voix contre et zéro abstention.

La secrétaire demande que **l'autorisation d'ester en justice pour le Président de la SNN** soit reconduite, cette éventualité n'étant pas prévue par les Statuts de l'association, elle doit être renouvelée tous les ans.

Il est procédé au vote à main levée. L'autorisation est validée par l'Assemblée Générale à l'unanimité

Après la prise de parole des 2 invités, il est procédé aux élections des instances représentatives du port (CLUPP) et de l'Association (COMITE DIRECTEUR)

Le **CLUPP** (Comité Local des Usagers Permanents des installations Portuaire) est instauré par le Code des Ports et est obligatoire. Ses représentants, au nombre de 6 (3 titulaires et 3 suppléants) sont élus pour 5 ans et siègent au Conseil Portuaire qui a lieu 2 fois par an. Les 6 postes sont aujourd'hui à pourvoir. 4 candidats se présentent. Il est procédé au vote à main levée. Les 4 candidats sont élus à l'unanimité (liste en pièce jointe)

Le **Comité Directeur** comptait 16 membres après l'AG du 23 mars 2025, soit le maximum prévu (art 4-a des statuts de la SNN). 2 membres élus en 2023 sont sortants et n'ont pas souhaité se représenter.

2 candidatures ont été reçues : Messieurs Jacques ASSIE et François BRUNO.

Le Président demande à chacun de se présenter.

Le nombre de candidats étant égal au nombre de postes à pourvoir, le vote a lieu à main levée.

Les 2 candidats sont élus à l'unanimité

Le Président René DEBOIS conclut cette Assemblée Générale en remerciant de leur présence tous les participants et participantes.

L'Assemblée Générale Ordinaire est close à 11H00

Le Président de séance
René DEBOIS



La Secrétaire de séance
Sylvaine LESECQ SAINT SANS

